



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 747-1

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c.A-19.1, art. 137.15)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement numéro 747-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 747 afin de revoir les dispositions relatives aux rues en impasse

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro 26-04-15-19 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 747-1 est entré en vigueur le 21 avril 2026, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2026-02 par la MRC.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au **www.ile-perrot.qc.ca**.

Donné à L'Île-Perrot, ce 21 avril 2026.

Tanya Massabni, avocate
Greffière adjointe